



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRANDANGOULEME
Enquête publique relative à la révision du zonage d'assainissement prévue à l'article L
2224-10 du Code Générale des Collectivités Territoriales

Par arrêté communautaire en date du 10 octobre 2025, Le Président de la Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême a prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à la révision du zonage d'assainissement à l'échelle du territoire de la Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême.

L'enquête publique se déroulera du lundi 3 novembre 2025 à 9h00 jusqu'au jeudi 4 décembre 2025 à 16h00 inclus, soit une durée de 32 jours consécutifs.

Le Président du Tribunal administratif de Poitiers a désigné Monsieur Bernard MISSIAEN, en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera mis à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture à la Direction du Cycle de l'Eau de GrandAngoulême, sise 92 rue du Port Thureau à Angoulême et dans les mairies de Champniers, Bouëx et Roullet-Saint-Estèphe. L'intégralité du dossier sera également consultable sur le site internet de GrandAngoulême : <https://www.registre-dematerialise.fr/6697/>

Le public pourra formuler ses observations et propositions :

- Sur les registres prévus à cet effet en se rendant dans les 4 lieux de permanences aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- Sur le registre dématérialisé prévu à cet effet, accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6697/>
- Par écrit en adressant un courrier au commissaire enquêteur au siège de l'enquête publique à l'adresse suivante :

*A l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur
Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême
Enquête publique zonage assainissement
Site de l'Ecopole de Fréguenueuil
92 rue du Port Thureau – 16000 ANGOULEME*

- Par courriel : enquete-publique-6697@registre-dematerialise.fr
- Les contributions et propositions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6697/>
- Les contributions écrites transmises par voie postale et les contributions écrites et orales du public formalisées pendant les permanences du Commissaire-enquêteur seront consultables à la Direction du Cycle de l'Eau de GrandAngoulême.
- Les contributions transmises par courriel seront publiées sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6697/>

En outre, le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public :

- Le jeudi 13 novembre 2025 de 9h00 à 12h00, Direction du Cycle de l'Eau – Ecopole de Fréguenueuil – 92 rue du Port Thureau salle Charreau – ANGOULEME
- Le jeudi 20 novembre 2025 de 9h00 à 12h00, en mairie de CHAMPNIERS
- Le mercredi 26 novembre 2025 de 14h00 à 17h00, en mairie de ROULLET-SAINT-ESTEPHE
- Le jeudi 4 décembre 2025 de 14h00 à 17h00, en mairie de BOUEX, salle du Conseil

Les demandes éventuelles de communication des conclusions du Commissaire-enquêteur devront être adressées à Monsieur le Président de GrandAngoulême.

A l'expiration du délai d'enquête, les registres, assortis le cas échéant des documents annexés par le public, seront clos par la commission d'enquête qui dispose d'un mois pour transmettre son rapport et ses conclusions motivées au Président de GrandAngoulême. Ces documents seront consultables au siège de GrandAngoulême, sur son site internet et en mairies de Champniers, Bouëx, et Roullet-Saint-Estèphe, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête publique, le conseil communautaire pourra approuver le zonage d'assainissement des eaux usées. Le dossier sera adapté pour tenir compte des avis émis, des remarques du public et des conclusions de la commission d'enquête.

Cet avis est affiché au siège de GrandAngoulême, au sein des 38 mairies, aux abords des monuments historiques concernés et en divers lieux du territoire, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique unique et pendant toute sa durée. Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de M. Jean-François PEROT, directeur du cycle de l'eau de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême, au 05.86.07.70.38 ou par courriel : carteclima@grandangouleme.fr